

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24540067600061	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT METROPOLE DU GRAND NANCY
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Nancy Municipale

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : Budget ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	25
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	26
A3.2 - Etalement des provisions	27
A4.1 - Equilibre des opérations financières	28
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	29
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	30
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	31
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	36
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	37
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	38
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	39
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	40
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	41
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	42

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	43
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	48
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	49
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires deliberation 09/02/2023.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	24 440 677,00	24 440 677,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		24 440 677,00	24 440 677,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	11 255 280,00	11 255 280,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		11 255 280,00	11 255 280,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	35 695 957,00	35 695 957,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	12 324 290,00	0,00	11 409 152,00	11 409 152,00	11 409 152,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 350 525,00	0,00	5 493 148,00	5 493 148,00	5 493 148,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 005,00	0,00	30 010,00	30 010,00	30 010,00
Total des dépenses de gestion des services		17 704 820,00	0,00	16 932 310,00	16 932 310,00	16 932 310,00
66	Charges financières	83 700,00	0,00	321 000,00	321 000,00	321 000,00
67	Charges exceptionnelles	619 870,00	0,00	651 330,00	651 330,00	651 330,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	41 595,00	0,00	80 317,00	80 317,00	80 317,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		18 449 985,00	0,00	17 984 957,00	17 984 957,00	17 984 957,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	4 405 485,00	0,00	6 455 720,00	6 455 720,00	6 455 720,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		4 405 485,00	0,00	6 455 720,00	6 455 720,00	6 455 720,00
TOTAL		22 855 470,00	0,00	24 440 677,00	24 440 677,00	24 440 677,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	24 440 677,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	20 624 030,00	0,00	22 287 397,00	22 287 397,00	22 287 397,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	850 000,00	0,00	807 000,00	807 000,00	807 000,00
75	Autres produits de gestion courante	70 000,00	0,00	64 000,00	64 000,00	64 000,00
Total des recettes de gestion des services		21 546 030,00	0,00	23 159 397,00	23 159 397,00	23 159 397,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	65 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		21 611 030,00	0,00	23 229 397,00	23 229 397,00	23 229 397,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 244 440,00	0,00	1 211 280,00	1 211 280,00	1 211 280,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 244 440,00	0,00	1 211 280,00	1 211 280,00	1 211 280,00
TOTAL		22 855 470,00	0,00	24 440 677,00	24 440 677,00	24 440 677,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	24 440 677,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	5 244 440,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	2 325 840,00	0,00	954 500,00	954 500,00	954 500,00
21	Immobilisations corporelles	7 630 235,00	0,00	7 642 500,00	7 642 500,00	7 642 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 292 500,00	0,00	340 000,00	340 000,00	340 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	11 248 575,00	0,00	8 937 000,00	8 937 000,00	8 937 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	470 000,00	0,00	632 000,00	632 000,00	632 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	470 000,00	0,00	632 000,00	632 000,00	632 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	11 718 575,00	0,00	9 569 000,00	9 569 000,00	9 569 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 244 440,00		1 211 280,00	1 211 280,00	1 211 280,00
041	Opérations patrimoniales (4)	97 000,00		475 000,00	475 000,00	475 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 341 440,00		1 686 280,00	1 686 280,00	1 686 280,00
	TOTAL	13 060 015,00	0,00	11 255 280,00	11 255 280,00	11 255 280,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 255 280,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	2 513 825,00	0,00	799 259,00	799 259,00	799 259,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 043 705,00	0,00	3 525 301,00	3 525 301,00	3 525 301,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	8 557 530,00	0,00	4 324 560,00	4 324 560,00	4 324 560,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	8 557 530,00	0,00	4 324 560,00	4 324 560,00	4 324 560,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

METROPOLE DU GRAND NANCY - Budget ASSAINISSEMENT - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 405 485,00		6 455 720,00	6 455 720,00	6 455 720,00
041	Opérations patrimoniales (4)	97 000,00		475 000,00	475 000,00	475 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 502 485,00		6 930 720,00	6 930 720,00	6 930 720,00
TOTAL		13 060 015,00	0,00	11 255 280,00	11 255 280,00	11 255 280,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		11 255 280,00
---	--	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

5 244 440,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	11 409 152,00		11 409 152,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 493 148,00		5 493 148,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 010,00		30 010,00
66	Charges financières	321 000,00	0,00	321 000,00
67	Charges exceptionnelles	651 330,00	10 000,00	661 330,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	80 317,00	6 445 720,00	6 526 037,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		17 984 957,00	6 455 720,00	24 440 677,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	24 440 677,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 211 280,00	1 211 280,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	632 000,00	0,00	632 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	954 500,00	0,00	954 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	7 642 500,00	0,00	7 642 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	340 000,00	475 000,00	815 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		9 569 000,00	1 686 280,00	11 255 280,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 255 280,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 000,00		1 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	22 287 397,00		22 287 397,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	807 000,00		807 000,00
75	Autres produits de gestion courante	64 000,00		64 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	70 000,00	1 211 280,00	1 281 280,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		23 229 397,00	1 211 280,00	24 440 677,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	24 440 677,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	799 259,00	0,00	799 259,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 525 301,00	0,00	3 525 301,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	475 000,00	475 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		6 445 720,00	6 445 720,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		4 324 560,00	6 930 720,00	11 255 280,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 255 280,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	12 324 290,00	11 409 152,00	11 409 152,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	535 030,00	384 141,00	384 141,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	83 500,00	79 500,00	79 500,00
6064	Fournitures administratives	24 000,00	20 200,00	20 200,00
6066	Carburants	81 000,00	80 000,00	80 000,00
6068	Autres matières et fournitures	266 000,00	148 000,00	148 000,00
611	Sous-traitance générale	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6132	Locations immobilières	22 000,00	26 000,00	26 000,00
6135	Locations mobilières	30 000,00	29 000,00	29 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	8 500,00	5 500,00	5 500,00
61523	Entretien, réparations réseaux	150 000,00	130 000,00	130 000,00
61551	Entretien matériel roulant	58 000,00	58 000,00	58 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	84 000,00	43 500,00	43 500,00
6156	Maintenance	208 500,00	157 000,00	157 000,00
6161	Multirisques	5 200,00	5 300,00	5 300,00
6168	Autres	110 000,00	108 000,00	108 000,00
617	Etudes et recherches	250 000,00	155 000,00	155 000,00
618	Divers	101 050,00	92 950,00	92 950,00
6226	Honoraires	66 800,00	11 000,00	11 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 500,00	6 500,00	6 500,00
6228	Divers	8 680 500,00	8 905 500,00	8 905 500,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6236	Catalogues et imprimés	5 100,00	5 500,00	5 500,00
6238	Divers	6 600,00	6 600,00	6 600,00
6248	Divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	960,00	960,00	960,00
6261	Frais d'affranchissement	22 000,00	18 000,00	18 000,00
6262	Frais de télécommunications	8 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	6 700,00	6 700,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 250,00	7 500,00	7 500,00
6282	Frais de gardiennage	8 500,00	5 000,00	5 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	47 000,00	54 000,00	54 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	978 000,00	322 001,00	322 001,00
63512	Taxes foncières	84 000,00	90 000,00	90 000,00
6378	Autres taxes et redevances	358 800,00	424 800,00	424 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 350 525,00	5 493 148,00	5 493 148,00
6218	Autre personnel extérieur	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6331	Versement de mobilité	56 945,00	58 136,00	58 136,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	27 575,00	28 152,00	28 152,00
6411	Salaires, appointements, commissions	3 052 200,00	3 116 104,00	3 116 104,00
6413	Primes et gratifications	668 720,00	702 998,00	702 998,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	503 945,00	514 479,00	514 479,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	821 990,00	839 172,00	839 172,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	14 280,00	14 579,00	14 579,00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	10 000,00	10 209,00	10 209,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	20 000,00	25 000,00	25 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 430,00	6 434,00	6 434,00
648	Autres charges de personnel	166 940,00	176 385,00	176 385,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 005,00	30 010,00	30 010,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6542	Créances éteintes	15 000,00	15 000,00	15 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	5,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	10,00	10,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		17 704 820,00	16 932 310,00	16 932 310,00
66	Charges financières (b) (8)	83 700,00	321 000,00	321 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	86 000,00	321 000,00	321 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 300,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	619 870,00	651 330,00	651 330,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	400 000,00	400 000,00	400 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	34 430,00	62 430,00	62 430,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	181 440,00	181 900,00	181 900,00
678	Autres charges exceptionnelles	4 000,00	7 000,00	7 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	41 595,00	80 317,00	80 317,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	41 595,00	80 317,00	80 317,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00

METROPOLE DU GRAND NANCY - Budget ASSAINISSEMENT - BP - 2024

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		18 449 985,00	17 984 957,00	17 984 957,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	4 405 485,00	6 455 720,00	6 455 720,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	4 395 485,00	6 445 720,00	6 445 720,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 405 485,00	6 455 720,00	6 455 720,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 405 485,00	6 455 720,00	6 455 720,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		22 855 470,00	24 440 677,00	24 440 677,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
-----------------------------------	--	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			24 440 677,00
---	--	--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	18 315,80
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	18 315,80
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	2 000,00	1 000,00	1 000,00
64198	Autres remboursements	2 000,00	1 000,00	1 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	20 624 030,00	22 287 397,00	22 287 397,00
70128	Autres taxes et redevances	322 000,00	413 000,00	413 000,00
703	Ventes de produits résiduels	1 457 000,00	1 660 000,00	1 660 000,00
704	Travaux	1 800 000,00	1 310 000,00	1 310 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	13 323 000,00	15 050 667,00	15 050 667,00
7063	Contrib. communes, etab.pub.(eaux pluv.)	2 272 730,00	2 272 730,00	2 272 730,00
7068	Autres prestations de services	1 330 000,00	1 373 000,00	1 373 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	3 300,00	2 000,00	2 000,00
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7088	Autres produits activités annexes	115 000,00	205 000,00	205 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	850 000,00	807 000,00	807 000,00
741	Primes d'épuration	500 000,00	500 000,00	500 000,00
748	Autres subventions d'exploitation	350 000,00	307 000,00	307 000,00
75	Autres produits de gestion courante	70 000,00	64 000,00	64 000,00
7588	Autres	70 000,00	64 000,00	64 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		21 546 030,00	23 159 397,00	23 159 397,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	65 000,00	70 000,00	70 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	40 000,00	40 000,00	40 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	5 000,00	5 000,00
778	Autres produits exceptionnels	25 000,00	25 000,00	25 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		21 611 030,00	23 229 397,00	23 229 397,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	1 244 440,00	1 211 280,00	1 211 280,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 244 440,00	1 211 280,00	1 211 280,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 244 440,00	1 211 280,00	1 211 280,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		22 855 470,00	24 440 677,00	24 440 677,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	24 440 677,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	2 325 840,00	954 500,00	954 500,00
2031	Frais d'études	2 247 840,00	932 000,00	932 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	78 000,00	22 500,00	22 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	7 630 235,00	7 642 500,00	7 642 500,00
2111	Terrains nus	12 000,00	5 000,00	5 000,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	2 044 265,00	3 350 000,00	3 350 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	4 187 530,00	3 806 000,00	3 806 000,00
21562	Service d'assainissement	237 785,00	205 000,00	205 000,00
2182	Matériel de transport	1 100 000,00	250 000,00	250 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	12 500,00	2 500,00	2 500,00
2184	Mobilier	25 000,00	15 000,00	15 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 155,00	9 000,00	9 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 292 500,00	340 000,00	340 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 292 500,00	340 000,00	340 000,00
Total des dépenses d'équipement		11 248 575,00	8 937 000,00	8 937 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	470 000,00	632 000,00	632 000,00
1641	Emprunts en euros	470 000,00	632 000,00	632 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		470 000,00	632 000,00	632 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		11 718 575,00	9 569 000,00	9 569 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	1 244 440,00	1 211 280,00	1 211 280,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	1 244 440,00	1 211 280,00	1 211 280,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	303 160,00	270 000,00	270 000,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	5 660,00	5 660,00	5 660,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	38 380,00	38 380,00	38 380,00
13918	Autres subventions d'équipement	897 240,00	897 240,00	897 240,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	97 000,00	475 000,00	475 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	97 000,00	475 000,00	475 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 341 440,00	1 686 280,00	1 686 280,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		13 060 015,00	11 255 280,00	11 255 280,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 255 280,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	2 513 825,00	799 259,00	799 259,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	2 227 155,00	456 055,00	456 055,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	286 670,00	343 204,00	343 204,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 043 705,00	3 525 301,00	3 525 301,00
1641	Emprunts en euros	6 043 705,00	3 525 301,00	3 525 301,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 557 530,00	4 324 560,00	4 324 560,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		8 557 530,00	4 324 560,00	4 324 560,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	4 405 485,00	6 455 720,00	6 455 720,00
2182	Matériel de transport	10 000,00	10 000,00	10 000,00
28031	Frais d'études	199 180,00	360 000,00	360 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	14 100,00	6 000,00	6 000,00
28131	Bâtiments	129 280,00	130 000,00	130 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	589 100,00	600 000,00	600 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	537 630,00	550 000,00	550 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	2 478 075,00	4 350 000,00	4 350 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	181 220,00	181 220,00	181 220,00
28182	Matériel de transport	245 410,00	250 000,00	250 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	6 780,00	5 000,00	5 000,00
28184	Mobilier	6 640,00	5 000,00	5 000,00
28188	Autres	8 070,00	8 500,00	8 500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		4 405 485,00	6 455 720,00	6 455 720,00
041	Opérations patrimoniales (8)	97 000,00	475 000,00	475 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	97 000,00	475 000,00	475 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 502 485,00	6 930 720,00	6 930 720,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		13 060 015,00	11 255 280,00	11 255 280,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 255 280,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					14 385 800,00									
1641 Emprunts en euros (total)					14 385 800,00									
17590 (SG-17590)	SOCIETE GENERALE	05/11/2008	2008-12-10	29/03/2009	1 000 000,00	F	FIXE	3,690	3,590		T	P	O	A-1
237133 (CIB-237133)	CREDIT AGRICOLE CIB	22/12/2006	2006-12-29	29/12/2007	1 000 000,00	C	TAUX STRUCTURES	3,470	3,949		A	P	O	B-4
358323 (CIB-358323)	CREDIT AGRICOLE CIB	11/06/2013	2013-06-11	03/06/2014	2 035 800,00	C	TAUX STRUCTURES	2,900	2,952		A	C	O	B-1
86474045357 (86474045357-1)	CREDIT AGRICOLE	21/05/2021	2022-07-06	05/04/2023	350 000,00	F	FIXE	0,820	0,809		T	P	O	A-1
MIN536375EUR (LBP-MIN533721)	CAFFIL	13/11/2020	2021-01-15	01/05/2021	5 000 000,00	F	FIXE	0,800	0,807		T	C	O	A-1
MON546078EUR (LBP-MON546078)	LA BANQUE POSTALE	11/12/2023	2023-12-18	01/04/2024	5 000 000,00	V	EURIBOR03M	5,492	3,280		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

METROPOLE DU GRAND NANCY - Budget ASSAINISSEMENT - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					14 385 800,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		11 019 964,95					596 726,34	266 563,02	0,00	63 269,10
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		11 019 964,95					596 726,34	266 563,02	0,00	63 269,10
17590 (SG-17590)	N	0,00	A-1	349 285,26	4,99	F	FIXE	3,690	64 821,71	12 198,51	0,00	87,47
237133 (CIB-237133)	N	0,00	B-4	204 196,05	2,99	C	TAUX STRUCTURES	7,000	65 413,91	14 571,66	0,00	53,97
358323 (CIB-358323)	N	0,00	B-1	678 600,00	4,42	C	TAUX STRUCTURES	2,900	135 720,00	19 898,06	0,00	9 271,18
86474045357 (86474045357-1)	N	0,00	A-1	337 883,64	19,01	F	FIXE	0,820	16 271,38	2 720,70	0,00	630,64
MIN536375EUR (LBP-MIN533721)	N	0,00	A-1	4 450 000,00	22,08	F	FIXE	0,800	200 000,00	35 000,00	0,00	5 635,87
MON546078EUR (LBP-MON546078)	N	0,00	A-1	5 000 000,00	20,00	V	EURIBOR03M	4,712	114 499,34	182 174,09	0,00	47 589,97
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

METROPOLE DU GRAND NANCY - Budget ASSAINISSEMENT - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général		0,00		11 019 964,95					596 726,34	266 563,02	0,00	63 269,10

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
237133 (CIB-237133)	CREDIT AGRICOLE CIB	1 000 000,00	204 196,05	4	20,00		3,47	7	70 192,33		7,000	14 571,66	0,00	1,85
358323 (CIB-358323)	CREDIT AGRICOLE CIB	2 035 800,00	678 600,00	1	15,00		2,9	EURIBOR03M	142 987,89		2,900	19 898,06	0,00	6,16
TOTAL (B)		3 035 800,00	882 796,05						213 180,22			34 469,72	0,00	8,01
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		3 035 800,00	882 796,05						213 180,22			34 469,72	0,00	8,01

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	91,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	10 137 168,90	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	1	0	
	% de l'encours	6,16	0,00	0,00	1,85	0,00	
	Montant en euros	678 600,00	0,00	0,00	204 196,05	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	12 novembre 2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	13? - Subventions d'équipement transférables (sur la durée d'amortissement des biens)	0	09/02/2023
L	2031 - Frais d'études	5	09/02/2023
L	2032 - Frais de recherche et de développement	5	09/02/2023
L	205... - Concessions et droits similaires, licences, droits et valeurs similaires	5	09/02/2023
L	205... - Logiciels	2	09/02/2023
L	205? Brevets (durée du privilège ou durée effective de leur utilisation si elle est plus brève)	0	09/02/2023
L	211? Terrains (non amortissable)	0	09/02/2023
L	21311 - Constructions de bâtiments d'exploitation	75	09/02/2023
L	21311 - Constructions de stations d'épuration	60	09/02/2023
L	21311 - Investissements sur bâtiments d'exploitation existants	20	09/02/2023
L	2135? - Installations générales, agencements et aménagements des constructions	20	09/02/2023
L	2151 - Installations complexes spécialisées - stations d'épuration (historique)	20	09/02/2023
L	2151 - Travaux de modernisation sur stations d'épuration (process)	20	09/02/2023
L	21532 - Constructions de bassins de rétention	60	09/02/2023
L	21532 - Constructions de collecteurs d'assainissement et réseaux	60	09/02/2023
L	21532 - Constructions de stations d'épuration	60	09/02/2023
L	21532 - Travaux de modernisation sur station d'épuration (génie civil)	50	09/02/2023
L	21532 - Investissements sur collecteurs d'assainissement existant	25	09/02/2023
L	21532 - Séchage de boues d'épuration	20	09/02/2023
L	21532 - Travaux sur stations de pompage	20	09/02/2023
L	21532 - Travaux sur transformateurs électriques, capteurs et autres installations spécifiques	10	09/02/2023
L	21532 - Télésurveillance centralisée des réseaux	5	09/02/2023
L	2154 - Matériel industriel	5	09/02/2023
L	2155 - Outillage industriel	5	09/02/2023
L	21562 - Matériels spécifiques de réseaux et d'exploitation	15	09/02/2023
L	2157 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	5	09/02/2023
L	216 - Collections et ?uvre d'art (non amortissable)	0	09/02/2023
L	217?- Immob. reçue au titre d'une mise à disposition selon règles d'amort. régissant les comptes 21	0	09/02/2023
L	2182 - Camions, fourgons et véhicules industriels	10	09/02/2023
L	2182 - Matériel de transport - voitures et véhicules légers	5	09/02/2023
L	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5	09/02/2023
L	2184 - Mobilier	12	09/02/2023
L	2184 - Mobilier (historique antérieur à 2011)	10	09/02/2023
L	2188 - Autres immob. corporelles (en fonction de la durée estimative du bien : coffres-forts?)	20	09/02/2023
L	2188 - Autres immobilisations corporelles	10	09/02/2023
L	22... - Immob. reçue en affectation selon règles d'amortissement régissant les comptes 21	0	09/02/2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	80 317,00		362 575,00	442 892,00	0,00	442 892,00
- Dépréciations des actifs circulants (comptes de redevables)	80 317,00	31/01/2020	362 575,00	442 892,00	0,00	442 892,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	80 317,00		362 575,00	442 892,00	0,00	442 892,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 843 280,00	1 843 280,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	6 445 720,00	6 445 720,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	4 602 440,00	4 602 440,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 843 280,00	I 1 843 280,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		632 000,00	632 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	632 000,00	632 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 211 280,00	1 211 280,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 211 280,00	1 211 280,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 445 720,00	III 6 445 720,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		6 445 720,00	6 445 720,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	360 000,00	360 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 000,00	6 000,00
28131	Bâtiments	130 000,00	130 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	600 000,00	600 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	550 000,00	550 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	4 350 000,00	4 350 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	181 220,00	181 220,00
28182	Matériel de transport	250 000,00	250 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	5 000,00
28184	Mobilier	5 000,00	5 000,00
28188	Autres	8 500,00	8 500,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat ^o des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

(1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	11 409 152,00
6061	Fournitures non stockables	384 141,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	79 500,00
6064	Fournitures administratives	20 200,00
6066	Carburants	80 000,00
6068	Autres matières et fournitures	148 000,00
611	Sous-traitance générale	18 000,00
6132	Locations immobilières	26 000,00
6135	Locations mobilières	29 000,00
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	5 500,00
61523	Entretien et réparations réseaux	130 000,00
61551	Entretien et réparation sur matériel roulant	58 000,00
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	43 500,00
6156	Maintenance	157 000,00
6161	Primes d'assurances multirisques	5 300,00
6168	Autres primes d'assurance	108 000,00
617	Etudes et recherches	155 000,00
618	Divers	92 950,00
6226	Honoraires	11 000,00
6227	Frais d'acte et de contentieux	6 500,00
6228	Remunérations diverses	8 905 500,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00
6236	Catalogues et imprimés	5 500,00
6238	Divers - publicité, publications, relations publiques	6 600,00
6248	Frais de transport de matériel	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	960,00
6261	Frais d'affranchissement	18 000,00
627	Services bancaires et assimilés	6 700,00
6281	Concours divers - cotisations	7 500,00
6282	Frais de gardiennage	5 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	54 000,00
62871	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	322 001,00
63512	Taxes foncières	90 000,00
6378	Autres taxes et redevances	424 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 493 148,00
6218	Autres personnels extérieurs	1 500,00
6331	Versement mobilité	58 136,00
6336	Cotisations au CNFPT	28 152,00
6411	Remunération du personnel	3 116 104,00
6413	Primes et gratifications	702 998,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	514 479,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	839 172,00
6454	Cotisations patronales Assedic	14 579,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	10 209,00
6474	Versement au C.A.S. de la Métropole	25 000,00
6475	Médecine du travail	6 434,00
648	Autres charges de personnel (capital décès)	176 385,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 010,00
6541	Créances admises en non valeur	15 000,00
6542	Créances éteintes	15 000,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	10,00
66	Charges financières	321 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	321 000,00
67	Charges exceptionnelles	651 330,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	400 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	62 430,00
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	181 900,00

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	80 317,00
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANTS	80 317,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		17 984 957,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	6 455 720,00
675	VALEURS COMPTABLES DES ÉLÉMENTS D'ACTIF CÉDÉS	10 000,00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMO. INCORPOR. ET CORPOR.	6 445 720,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		6 455 720,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		24 440 677,00

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	1 000,00
64198	AUTRES REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	1 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	22 287 397,00
70128	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	413 000,00
703	VENTES DE PRODUITS RESIDUELS	1 660 000,00
704	FACTURATION DE TRAVAUX	1 310 000,00
70611	REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	15 050 667,00
7063	CONTRIBUTION DE L'EPCI (EAUX PLUVIALES)	2 272 730,00
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	1 373 000,00
7084	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	2 000,00
70871	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	1 000,00
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	205 000,00
74	Subventions d'exploitation	807 000,00
741	PRIMES D'EPURATION	500 000,00
748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	307 000,00
75	Autres produits de gestion courante	64 000,00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	64 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	70 000,00
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	40 000,00
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	5 000,00
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		23 229 397,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 211 280,00
777	QUOTE-PART SUBVENTIONS INV. VIREE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	1 211 280,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		1 211 280,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		24 440 677,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

(1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	954 500,00
2031	ETUDES	932 000,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	22 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	7 642 500,00
2111	ACQUISITIONS DE TERRAINS	5 000,00
21351	AMENAGEMENT DES BATIMENTS D'EXPLOITATION	3 350 000,00
21532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	3 806 000,00
21562	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION	205 000,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	250 000,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	2 500,00
2184	MOBILIER	15 000,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	340 000,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGES TECHNIQUES	340 000,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	632 000,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	632 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		9 569 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 211 280,00
139111	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU	270 000,00
139118	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - ETAT ET ETABL NATIONAUX - AUTRES	5 660,00
13913	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT	38 380,00
13918	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'AUTRES ORGANISMES	897 240,00
041	Opérations patrimoniales	475 000,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGES TECHNIQUES	475 000,00
Total des dépenses d'ordre		1 686 280,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		11 255 280,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	799 259,00
13111	SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU	456 055,00
13118	AUTRES	343 204,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 525 301,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	3 525 301,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		4 324 560,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	6 455 720,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	10 000,00
28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	360 000,00
2805	AMORTISSEMENT DES LOGICIELS	6 000,00
28131	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS	130 000,00
28135	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DES CONSTRU	600 000,00
28151	AMORTISSEMENT DES STATIONS D'EPURATION	550 000,00
28153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	4 350 000,00
28156	AMORTISSEMENT DU MATERIEL	181 220,00
28182	AMORTISSEMENT DU MATERIEL DE TRANSPORT	250 000,00
28183	AMORTISSEMENTS DU MATERIEL INFORMATIQUE	5 000,00
28184	AMORTISSEMENTS DU MOBILIER	5 000,00
28188	AMORTISSEMENT AUTRES IMMO. CORPORELLES	8 500,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	475 000,00
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLE	475 000,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		6 930 720,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		11 255 280,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6743.3	Participation coopération internationale	Participation coopération internationale	Diverses associations	Association	110 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
4104 CONSTR. ET REPARATION BATIMENTS STEP MAXEVILLE MODERNISATION STEP MAXEVILLE	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00	1 500 000,00	3 000 000,00
4105 RÉSEAUX DE COLLECTE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES	41 367,12	0,00	41 367,12	443 683,36	666 133,76	0,00
4107 SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	2 645 381,89	0,00	2 645 381,89	879 311,70	1 528 070,19	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
EXPLOITATION STEP DE MAXEVILLE	0,00	8 900 000,00	8 900 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		18,00	0,00	18,00	10,74	0,00	10,74
ADJOINT ADMINISTRATIF PL 1E CL	C	4,00	0,00	4,00	4,42	0,00	4,42
ADJOINT ADMINISTRATIF PL 2E CL	C	3,00	0,00	3,00	1,17	0,00	1,17
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE HORS CLASSE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	3,00	0,00	3,00	2,90	0,00	2,90
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	1,00	0,00	1,00	0,25	0,00	0,25
FILIERE TECHNIQUE (c)		115,00	0,00	115,00	83,88	9,90	93,78
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1E CL	C	18,00	0,00	18,00	17,50	0,00	17,50
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2E CL	C	16,00	0,00	16,00	12,08	0,00	12,08
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	25,00	0,00	25,00	20,92	0,00	20,92
AGENT DE MAITRISE	C	11,00	0,00	11,00	5,90	1,58	7,48
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	10,00	0,00	10,00	10,08	0,00	10,08
INGENIEUR	A	5,00	0,00	5,00	1,00	3,00	4,00
INGENIEUR EN CHEF	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	6,00	0,00	6,00	4,05	0,41	4,46
TECHNICIEN	B	6,00	0,00	6,00	2,00	3,74	5,74
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	10,00	0,00	10,00	5,13	0,00	5,13
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	6,00	0,00	6,00	3,22	1,17	4,39
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

METROPOLE DU GRAND NANCY - Budget ASSAINISSEMENT - BP - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		133,00	0,00	133,00	94,62	9,90	104,52

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
AGENT DE MAITRISE	C	TECH	361	0,00	332-13 Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible	CDD
AGENT DE MAITRISE	C	TECH	385	0,00	332-14 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
INGENIEUR	A	TECH	578	0,00	A Autres	CDD
INGENIEUR	A	TECH	513	0,00	332-8-2° Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions	CDD
INGENIEUR	A	TECH	540	0,00	332-8-2° Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions	CDD
INGENIEUR	A	TECH	513	0,00	332-14 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH	519	0,00	332-8-2° Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions	CDD
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH	730	0,00	332-8-2° Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	369	0,00	332-8-1° Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	356	0,00	A Autres	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	361	0,00	A Autres	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	368	0,00	A Autres	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	356	0,00	332-13 Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	359	0,00	332-13 Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	361	0,00	332-13 Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible	CDD

METROPOLE DU GRAND NANCY - Budget ASSAINISSEMENT - BP - 2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TECHNICIEN	B	TECH	368	0,00	332-13 Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	452	0,00	332-8-2° Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	363	0,00	332-14 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	371	0,00	332-14 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	ADM	353	0,00	332-13 Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible	CDD
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	361	0,00	332-23-2° Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.	CDD
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	361	0,00	332-23-2° Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.	CDD
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	353	0,00	332-13 Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible	CDD
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	361	0,00	332-13 Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible	CDD
APPRENTI				0,00	A Autres	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

METROPOLE DU GRAND NANCY - Budget ASSAINISSEMENT - BP - 2024

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
		0	0,00
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 63

Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES :

Pour : 52

Contre : 19

Abstentions : 0

Date de convocation : 02/02/2024

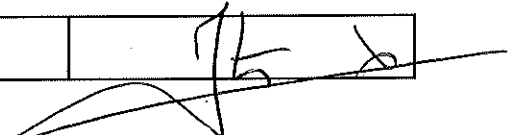
Présenté par Le Président de la Métropole du Grand Nancy (1),

A Nancy, le 08/02/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session du conseil métropolitain

A Nancy, le 08/02/24

Les membres de l'assemblée délibérante (2).

MATHERON Vincent, Vice-Président délégué aux Finances et Ressources Humaines	
--	---

Certifié exécutoire par Le Président de la Métropole du Grand Nancy (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____

A Nancy, le _____

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...